

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 3 Février 2020

L'an deux mil dix-neuf et le 3 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 27 janvier 2020.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : **MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh - M. FOREST Daniel - Mme GUIGNIER Chantal - MM. OLIVIER André - POURREYRON Cyril - Jean-Jacques SALANSON - Mme SALANSON Patricia.**

Absent : **M. Roland BAUJARD**

Approbation du compte rendu du 2 décembre 2019 à l'unanimité.

Nomination du secrétaire de séance : M Cyril Pourreyron

Décisions des adjoints au maire par délégation :

- DP A Olivier – R Faudon – Y Champ

Restaurant scolaire : demande subvention

Les co-présidents de l'association du Restaurant scolaire ont rencontré Monsieur Chazal, maire d'Emeringes et Sylvain Dory, maire adjoint de Vauxrenard.

Le bilan financier du restaurant scolaire est déficitaire de 4883 € malgré l'augmentation de 0.25€ par repas en 2019 et en 2020 ;

Le restaurant scolaire a remplacé le frigo et le lave-vaisselle utilisés à Emeringes pour 2514€ (à Vauxrenard c'est la commune qui a remplacé la cuisinière et le lave-vaisselle)

Les charges de salaires sont aussi importantes que celles des fournitures de repas.

Le repas revient de 1.60 à 1.70€.

Il faudrait sensibiliser les parents pour qu'ils participent aux activités proposées : course cycliste, buvette rallye...

Sylvain Dory, en accord avec Monsieur Chazal, propose une aide exceptionnelle de 1300€ Cette aide sera inscrite au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

Subventions 2020 : délibération

Les nombreuses demandes de subventions 2020 sont énumérées.

La Commune ne peut pas répondre positivement à toutes ces demandes, pour les établissements scolaires, la subvention est déterminée en fonction du nombre d'élèves.

Monsieur le Maire propose l'affectation aux différentes structures suivantes :

- Sou des Ecoles : 1300 € (voir CR conseil municipal octobre)
- Restaurant scolaire Vauxrenard-Emeringes : 1300 €
- Collège de Villié-Morgon : 255€
- CFA Ambérieu-en-Bugey : 15 €
- CIFA Mercurey : 15 €
- FNACA : 50 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.
Ces sommes seront prélevées au compte 6574 du budget communal 2020.**

Bibliothèque : délibération

Suite aux conseils de Madame Céline CADIEU et de Monsieur Serge GROS de la Médiathèque Départementale, les bénévoles de la bibliothèque ont effectué un désherbage (suppression de vieux livres) du rayon enfants.

Pour le caractère réglementaire de cette opération le Conseil Municipal doit les autoriser :

- A effectuer le désherbage avec l'aide de la Médiathèque Départementale
- A apposer le tampon « sorti des collections » sur la page de titre de chaque ouvrage retiré
- A faire don (association ou recyclivre) ou vente (encaissement des produits des ventes par la régie de recettes de la commune) de ces documents

Monsieur le Maire propose d'autoriser ces 3 points.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité autorise les bénévoles de la bibliothèque pour les points cités ci-dessus.

Point propre : délibération

La délibération est reportée à une date ultérieure.

Date des prochaines commissions CCSB

- Commission tourisme le 4 février
- Commission social le 11 février
- Conseil Communautaire le 13 février
- Le Conseil d'école est reporté au mois de mars

Questions diverses

- Salle des Fêtes et des associations
La salle des fêtes est utilisée pour des événements
La salle des associations est utilisée pour les petites réunions et les AG de moins de 30 personnes.
Un courrier sera adressé aux présidents d'associations pour indiquer que toute réunion de moins de 30 personnes devra se dérouler dans la salle des associations.
- Nommage des rues : il manque encore quelques plaques
- Installation du bloc « boîtes aux lettres » à la mairie le samedi 15 février.
- Départ en retraite de Myriam Canard le 31 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au lundi 2 mars 2020 à 20h30